Classe n° 58. — Pas d'inscription.
Classe n° 59. — 1er prix : Sani, M. B. Berry ; 2e, Crack, M. Yam Foster.

Tir aux pigeons. — Voici les résultats du tir aux pigeons qui vient d'avoir lieu à Roubaix :

1re Poule-Handicap : E. Nison, Roubaix; J. Cartiguy, d'Escaudain; E. Deloffre, de Douai, en partage.
Grand Prix-Handicap (27 tireurs) : 1er prix, E. Nison, Roubaix ; 2e, Edmond Lefebvre, Roubaix; 3e, Jules Bonnet, Tournai.
2e poule au double. 1er prix, Emile Nison; 2e, R. Scherer de Scherbourg, de Lille.
3e poule handicap : 1er prix Scherer de Scherbourg; 2e, G. Wattinne fils, de Roubaix.
3e poule handicap : Emile Nison, R. Scherer, en partage.

Un commencement d'incendie. — Mardi vers une heure et demie de l'après-midi, Mme N..., demeurant rue de Crouy, s'absenta pendant un moment de sa maison, pour se rendre chez une voisine où elle avait été invitée à prendre le café.

Elle s'y trouvait depuis quelques instants, lorsqu'une fumée assez épaisse sortit des fentes de la porte de la rue éveillant l'attention des passants, qui donnèrent l'alarme.

Un fauteuil placé trop près de la cuisinière venait de prendre feu.

Quand la dame N..., prévenue, arriva, elle fut tellement frappée de cet accident qu'elle eut une syncope.

Des soins lui furent prodigués aussitôt, et on eut vite raison de ce commencement d'incendie.

Une petite fille de quatre ans, demeurant chez ses parents, boulevard Gambetta, s'est égarée mercredi après-midi. Elle est nu-tête, a les cheveux blonds, une figure ronde, des yeux bleus, une robe brune, et tablier de « cotonnette. »

Prière à la personne qui retrouverait l'enfant, de la conduire à l'un des quatres commissariats de police.

Exploits d'ivrogne. — Un jeune homme, Edmond D..., entra, mardi soir vers neuf heures, dans l'estaminet tenu par M. Duforest, rue Vaucanson.

Il commanda une bouteille de vin, l'absorba et refusa de la payer.

On alla quérir l'agent Joseph Caplette, qui fut maltraité par le jeune homme dès son arrivée.

— « *Andouille*, lui dit-il, je jette ton képi par » terre, veilà le cas que je fais de toi, cours le chercher. »

On emmena le fougueux jeune homme au poste de Saint-Vincent de Paul.

La prochaine vente publique de M. Auguste-Defrenne, courtier-juré, aura lieu le vendredi 18 mai, à 3 heures, en Bourse de Roubaix.

Les marchandises exposées dans ses magasins spéciaux du Boulevard d'Halluin, en face du nouveau conditionnement.

Les marchandises seront visibles les 17 et 18 mai.

Un très beau choix de blousses sera vendu au Conditionnement de 10 0/0, au poids de peignage et au poids trouvé.

Plusieurs lots de blousses Australie de première marque seront vendus au conditionnement 10 0/0 faculté d'achat au poids de peignage.

Un très bel assortiment de déchets de fabrique, filature et peignage, de toutes qualités, sera présenté à la vente.

Le catalogue donnera le détail des conditions.

Dans le cas où vous auriez des marchandises dans les magasins Généraux de Roubaix, je vous serais reconnaissant de vouloir bien m'en confier la vente. Il vous suffira de me remettre vos instructions pour le samedi soir 12 courant.

« **Cécile Roubaisienne.** » — On nous prie d'insérer cet avis :

« La commission administrative de la *Cécile Roubaisienne* porte à la connaissance de ses membres honoraires, que ceux d'entre eux qui voudraient participer au voyage d'Armentières, le 20 courant, sont priés d'envoyer leur adhésion avant le 12 courant, au siège de la Société, « Estaminet Simoens, » rue de l'Epeule, 198. »

Avis colombophile. — *Fédération Roubaisienne.* Aujourd'hui 9 mai, inscription des pigeons au siège des « Plumes à Pattes, » à l'Estaminet *A Versailles*, rue du Tilleul, près le Coq-Français, Roubaix, pour le concours de Chantilly, 150 fr. en vingt prix d'honneur, magnifique diplôme, or, bronze. Vitesse propre dans un carré de 16 k. sur 10 k. par 300 m. env., distances invariables pour tous les concours. Constatation à la demi-minute, pour toutes les montres, poules à 0 franc 25 par 100 à 0 franc 50 pour montres argent et or numéroteuses système Cortebert, valeur 35 fr., poules à 1, 2, 3, 5, 10 fr., etc., uniformes et reliquat, mise 1 fr. 50 par pigeon, distribution des prix le jeudi soir 10 mai. Commissaires de ce concours MM. Willie, Catteau, Duthoit, Dhal, Draux, François, Guillemin et Vanperenage.

Dimanche 13 courant, concours de Rambouillet, 200 fr. en vingt prix d'honneur, vitesse propre carré de 16 kil. sur 17, même avantage que le précédent, au siège de l'*Union et Progrès*, chez M. C. Behague, 244, rue de l'Alma, mise en panier le vendredi 11 courant, de 3 à 6 h. soir. Mise par pigeon, 2 fr. 50. Les poules de 1 et 2 fr. peuvent se doubler. Commissaires : MM. Prouvost, Balcaen, Catteau, Dhal, Hubert Duthoit et Weerts.

Même date 13 courant, concours de Longueau, 125 fr. prix d'honneur, chez M. Catel, rue de Lannoy et Tilleul, société *Lapomme*, mise en panier samedi 12, de 3 à 6 h. soir.

— Résultat du concours de Creil, société des *Jeunes Amateurs*, 603 pigeons de concours lâchés à 5 h. 30. *Beau temps, clair, vent sud.* 326 poules à 0,25, 44 p. à 1 fr., 19 p. à 2 fr., 5 p. à 3 fr., 1 p. à 5 fr., 76 p. à 0,50. 1er prix Hevos, à 8 h. 35 s., f. 167, honneur; 2e Senneville, f. 57, h.; 3e Dubaurier, f. 28 h.; 4e Graux, f. 27, h.; 5e Farvaques, f. 61, h.; 6e Joye, f. 140, h.; 7e G. Browayes, f. 57,50, h ; 8e Braux, f. 51, h.; 9e Senneville, f. 33 h. ; 10e Ghesquières, f. 22, h.; 11e Cartel, f. 69, h.; 12e A. Maton, f. 69, h.; 13e Durez, f. 63, h.; 14e Lepers, f. 45, h.; 15e Bauwens, f. 44, h.; 16e Clément, f. 21; 17e Deplechin, f. 39; 18e Lorthiois, f. 21; 19e Hespel, f. 11; 20e Dupuis, f. 39; 21e Rabo, f. 20; 22e Houlard, f. 38; 23e Deffrenne, f. 38; 24e Hespel, f. 10; 25e Farvaques, f. 20.

26e Debaeker, f. 19.30; 27e Rano, f. 19.30; 28e Briffaut, f. 19.30; 29e Ghesquière, f. 37 ; 30e A. Farvacques. f. 19; 31e Duplis, f. 37; 32e Delannoy, f. 37; 33e Pholte, f. 19; 34e Bauwens, f. 37; 35e Berton, f. 22; 36e Balcaen, f. 18 ; 37e Couque, f. 18 ; 38e Guillemyn, f. 18 ; 39e Scallaert, f. 18 ; 40e Debouver, f. 18; 41e Rabo, f. 17 ; 42e Dansette, f. 17 ; 43e Lepoutre, f. 17 ; 44e A. Mathon, f. 17; 45e Dhal, f. 16; 46e et 47e Debuker, f. 32; 48e Delvoye, f. 16 ; 49e Vandenbulke, f. 16; 50e Ghesquière. f. 5 ; 51e Lepers, f. 5 ; 52e Vroman, f. 5; 53e Degilsk, f. 5: 54e Belmère, f. 5 ; 55e Boussemart. f. 5; 56e Merlin, f. 5; 57e Dhal, f. 5 ; 58e Dhal, f. 5; 59e Dupriel, f. 5; 60e Doitte, f. 5; 61e Delval, f. 5; 62e Joye, F. 15, à 8 h. 11 m. 29 s.

Wattrelos. — On nous écrit de cette commune :

« Les électeurs de Wattrelos auront peut-être trouvé étrange l'abstention, sur la lite des candidats, d'un des membres les plus justement estimés de l'administration actuelle.

» Nous croyons savoir que M. J.-B. Delchambre s'est vu forcé de décliner toute candidature, sous la menace exercée à son égard, par certaines personnes, adversaires du conseil municipal, aujourd'hui au pouvoir.

» Personne n'ignore que M. J.-B. Delchambre est économe des hospices. »

Ascq. — Nous rappelons que c'est le dimanche 13 mai qu'aura lieu le carrousel au profit des pauvres. Les prix s'élèvent à 570 fr., et il y aura de plus, plusieurs surprises de valeur. Nul doute que la foule appréciera le dévouement des organisateurs, qui n'ont rien négligé pour rendre cette fête hippique intéressante en tous points.

Souffrance horrible. — Courtenay (Loiret), le 9 mai 1887. — Je souffrais horriblement de maux de tête et d'estomac; c'était à ne plus y tenir. Les Pilules Suisses (1 fr. 50 la boîte) m'ont complètement guérie. A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris. Mme Henriot. Signature légalisée. 17059d

TOURCOING

Un plébiscite à Tourcoing. — Nous lisons dans le *Journal de Tourcoing* de mardi matin :

« On prête à M. Dron l'intention de se reporter dimanche en tête de la liste républicaine. »

M. le conseiller général du canton sud de Tourcoing n'est donc pas satisfait des 3,882 voix qui lui ont été accordées dimanche dernier ?

Il est vrai de dire qu'à 60 ou 62 voix près il se trouvait forcé de se présenter une seconde fois devant les électeurs.

Donc, M. Dron n'est pas satisfait et comme il tient beaucoup à une popularité qu'il semble avoir compromise, il aurait, si nous en croyons notre confrère, l'intention de se faire plébiscite dans notre bonne ville.

Les lauriers du général Boulanger empêchent-ils donc M. Dron de dormir ?

Le président de la Ligue Républicaine se pesant à Tourcoing en général Boulanger, la chose est piquante et mérite d'être signalée !

Les résultats officiels de l'élection de dimanche ont été affichés, hier après-midi. Il en résulte que vingt-deux conseillers sont élus et qu'il y aura à procéder pour douze autres à une nouvelle élection, dimanche prochain.

Blanc-Seau. — La Commission administrative de la Société chorale *La Muse des Travailleurs*, a décidé de prendre part au concours du Près-Saint Gervais (Seine), le 1er juillet.

Halluin. — Hier, l'on fêtait ici la Saint-Hilaire, patron des fabricants et tisserands.

Malheureusement, la fête s'est terminée par une rixe ; quelques individus, ayant absorbé plus de chopes que de raison, se sont pris de querelle, vers onze heures du soir, à la sortie d'un estaminet et ont frappé assez grièvement à la tête le cabaretier, Planque, qui était sorti pour fermer ses volets. Celui-ci quoiqu'ayant perdu beaucoup de sang; n'a pas reçu de blessures graves, et ne devra pas interrompre son travail.

Trois individus pour ces faits ont été arrêtés hier et conduits à la maison d'arrêt de Lille. Ce sont les nommés Quind Ferdinand, 20 ans, Degrood Alphonse, 29 ans, Wuylfeesd Polidor, 19 ans, tous trois tisserands d'origine belge, résidant à Halluin.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition,) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

LILLE

Les obsèques de M. Kolb-Bernard auront lieu, vendredi prochain, à midi très précis, en l'église St-Sulpice, où le corps du vénérable défunt a été déposé aujourd'hui.

On se réunira donc à l'église.

Après la cérémonie religieuse, le corps sera transporté à Lambersart, près Lille, où l'inhumation aura lieu dans un caveau de famille.

Les courses de Lille. — Le handicap pour la course au trot attelé, qui figure au programme de la réunion de dimanche prochain, vient d'être publié. Voici l'avance en mètres des chevaux engagés :

Mazeppa, 0 ; *Vasvar, Ossip, Resway*, 75 ; *Olga*, 100 ; *Diva, Nava*, 150 ; *Mlle de Mâhéru*, 225 ; *César, Eurydice, Tontine*, 275; *Bitwa, Girl-the-First. Pas-de Chance, Caoutchouc*, 225; *Violettes, Gaulois*, 400.

Société des architectes du Nord. — Dans la dernière séance, M. Batteur, l'un des membres, a communiqué les dessins de deux hautes cheminées d'usines erigées par lui, l'une de 85 mètres de hauteur et l'autre de 105 mètres ; il a donné de nombreuses explications sur les constructions qui présentent de grandes difficultés, et exposé une étude comparative des cheminées exigées à l'étranger.

L'assemblée a ensuite fixé aux 26 et 27 mai la date de l'excursion d'été ; elle visitera Rouen et ses environs.

La prochaine séance aura lieu samedi 12 mai à 3 heures.

LE SUBLIME
Sa pâte est plus douce à la peau
Que tous les miels du Mont Hymette,
Et sa senteur divine est faite
Des caresses du Renouveau.
Savonnerie du Congo, Vaissier frères, Roubaix-Paris. 17061d

LE VOYAGE DU GÉNÉRAL BOULANGER

dans le Nord

Nous avons donné hier, en termes succincts, l'itinéraire du voyage de M. le général Boulanger à Lille et dans la région du Nord.

Voici des détails complets et absolument exacts sur cet itinéraire.

A Dunkerque

Vendredi matin, 11 mai, le député du Nord partira de Paris par le train de 8 h. 11 arrivera à Dunkerque à 1 h. 28.

Les membres du comité boulangiste dunkerquois le recevront à la gare.

Le général se rendra directement à l'*Hôtel du Chapeau-Rouge*, où il recevra tous les citoyens qui désireront l'entretenir.

Puis, il ira visiter les travaux du port et fera une petite excursion à Rosendaël.

A sept heures du soir, un dîner intime de cinquante couverts sera donné en son honneur à l'*Hôtel du Chapeau Rouge*.

D'après les renseignements qui nous parviennent, M. le général Boulanger recevra à Dunkerque un accueil très chaleureux. On ne doit pas oublier d'ailleurs que le 15 avril, cette ville lui a donné 4,500 voix, contre 500 seulement à l'opportuniste Foucart.

A Douai

Samedi matin, M. le général Boulanger quittera Dunkerque par le train de 7 heures 22 et se rendra à Douai en passant par Béthune, où nous assure-t-on une manifestation sympathique se produira à la Gare.

Il arrivera à Douai à onze heures 37.

Après avoir déjeuné à midi à l'*Hôtel de l'Europe*, il se rendra à l'*Hôtel de Flandre* où il assistera à un punch organisé par souscription publique à cinquante centimes. Le punch aura lieu à 2 heures.

Comme à Dunkerque le général recevra en particulier toutes les personnes qui le désireraient.

L'arrivée à Lille

Le général partira de Douai par le train express de 4 heures 30, qui arrivera à Lille à cinq heures 29.

Il sera reçu à la gare par ses amis de Lille.

Contrairement à ce qui a été annoncé, aucune musique n'a sollicité du comité l'autorisation de donner au général une sérénade lors de son arrivée. Le général ira au *Grand-Hôtel*, rue de la Gare.

De six heures à sept heures et demie il recevra comme à Dunkerque et à Douai, tous ceux qui voudront converser avec lui.

Le banquet

Comme nous l'avons annoncé, les amis de général Boulanger lui offrent un grand banquet par souscription.

Il est donc complètement inexact que ce banquet soit offert par le général à ses électeurs.

C'est là un racontar de source opportuniste. Les invitations n'ont nullement été lancées, au nom du général par le secrétaire de M. Lagnerre.

Ce banquet aura lieu *à huit heures précises* dans la salle de l'*Alcazar*, à Fives-St-Maurice.

M. le général Boulanger se rendra à l'*Alcazar* en voiture découverte.

Parmi les personnages politiques qui l'accompagneront, citons : MM. Laguerre, de Susini, Vergoin, Le Hérissé, députés, Mayer, Pierron et Flachon de la *Lanterne*. Ni M. Laur, ni M. Paul Derouléde, ni M. Henri Rochefort ne viendront.

Dans la salle de l'Alcazar, cinq tables seront dressées; on placera sur chacune d'elles, d'énormes bouquets d'œillets rouges.

La table d'honneur sera disposée en forme de fer à cheval sur la scène.

Derrière cette table, au milieu de trophées de drapeaux et de plantes ornementales, le buste de la République et non celui du général.

Contrairement à ce qu'on a dit, on n'élèvera pas de tribune devant la table d'honneur. M. le général Boulanger qui doit prononcer un discours parlera de sa place.

Quant à M. Laguerre il ne sait pas encore s'il prendra la parole.

Le repas sera servi par la brasserie Jacquesson.

Voici la composition du menu :

Potage tapioca
Bœuf à la Lilloise
Tête de veau à la Rosendaël
Filet cambrésis
Haricots à la française
Jambons du Nord
Fromages. — Dessert. — Bières, vins.

Les convives seront au nombre de six cents environ : c'est dire que la salle sera bondée.

Une société musicale a demandé aux autorités l'autorisation de se faire entendre pendant le banquet, rien n'a encore été décidé à ce sujet.

Les personnes qui désirent participer au banquet peuvent s'adresser soit au Grand-Hôtel, rue de la Gare, soit chez M. Daroo, changeur, rue de la Gare, 35. Le prix de la souscription est fixé à 5 fr.

Les mesures d'ordre

L'autorité supérieure a pris des mesures d'ordre absolument invraisemblables.

Tout ce que la police de Lille compte d'agents se trouvera sur la place de la gare qu'il est paraît-il question de barrer. M. l'inspecteur Lefebvre aura la direction de ces agents.

Aux abords de l'Alcazar se sera bien pis.

M. le commissaire central Gallian dirigera lui-même le service d'ordre.

D'après un de nos confrères qui est dans le secret des dieux du jour : le public pourra stationner dans la rue de l'Alcazar jusqu'à la grille, mais il ne lui sera pas permis d'aller plus loin. Enfin, on nous assure que la garnison sera consignée et que nos excellents canonniers sédentaires eux-mêmes auraient reçus un ordre semblable.

Si non e vero, e bene trovato.

Le départ de Lille

Après le banquet, M. le général Boulanger retournera au Grand-Hôtel où il passera la nuit.

Il partira de Lille dimanche à huit heures 45 du matin.

La journée de dimanche

Le général se rendra à Valenciennes où il arrivera à dix heures.

Après avoir déjeûné à l'*Hôtel du Commerce*, il ira à Anzin où une chaude réception lui est préparée par la municipalité, puis à Denain où il prononcera un discours dans la salle de l'Ermitage.

De Denain le général Boulanger retournera à Valenciences, où il passera la nuit à l'*Hôtel du Commerce*.

La journée de lundi

Lundi matin, M. le général Boulanger partira de Valenciennes, à 10 h. 07 m. pour se rendre à Avesnes, Maubeuge et Fourmies.

Il arrivera, le soir, à Saint-Quentin où ses électeurs du 25 mars lui offrent un grand banquet populaire sous la présidence de M. Turquet, député de l'Aisne,

Mardi, retour à Paris, pour l'ouverture de la session du Parlement.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mercredi 9 mai 1888

Présidence de M. PARENTY

Le « Cri du Travailleur ». — M. Lefebvre-Poissonnier de Tourcoing, avait attaqué le journal le *Cri du Travailleur* pour des imputations de nature à porter atteinte à son honneur.

Delbar, le gérant a été condamné à l'emprisonnement pendant quinze jours, à 25 fr. d'amende, à 1 fr. de réparation civile, et à l'insertion, en première page et dans le premier article, MAITRE CARRÉ.

PETITE CORRESPONDANCE

A un abonné. — Le compte-rendu a paru dimanche dernier.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du mardi 8 mai

2e affaire

Coups suivis de mort, à Tourcoing

TÉMOINS

Les dix témoins qui ont été cités et entendus, à la requête du ministère public, sont : M. Van Costenoble, commissaire de police à Tourcoing; M. le docteur Castiaux de Lille; la femme Dutailleur, ménagère à Roubaix; le garde Hippolyte Devos de Tourcoing; Hubert Florin, domestique à Tourcoing et la femme Florin, ménagère au même lieu; Fidèle Grimonprez, peigneur; la femme Delobel, ménagère; Edouard Delobel, jeune bacleur de 12 ans et la petite Zoé Dutailleur, âgée de 6 ans.

RÉSULTAT

Leclercq est condamné à cinq ans de prison.
Défenseur, Me Ribelfé.

Audience du mercredi 9 mai

Présidence de M. le conseiller LEPOT. — Ministère public : M. DEGALLIER, substitut du procureur général.

1re affaire. — **Tentative de vol qualifié à Watten**

Le 16 janvier dernier, vers 8 heures 3/4 du soir, raconte l'accusation, M. Damarle, cabaretier à Watten, fut averti par sa fille qu'une porte ouvrant derrière la maison, q'on venait de fermer, se trouvait ouverte. Un bruit insolite se faisait entendre au premier étage.

Il monta dans sa chambre avec un sieur Carré, porteur d'une chandelle allumée et aperçut un homme blotti dans un coin, derrière les rideaux du lit. Il le saisit. Une lutte s'engagea et l'on reconnut Adolphe-Louis Sacepé, ouvrier peintre à Watten, né à St-Omer, le 12 juillet 1851.

Interpellé, l'accusé déclara d'abord être venu chercher du pain pour ses enfants. Il prétendit ensuite s'être caché, en attendant une marchande ambulante qui devait venir loger dans l'auberge du sieur Damarle et à laquelle il avait donné rendez-vous.

Ces allégations invraisemblables ne sont pas acceptées par l'accusation. Selon elle, il avait pénétré dans la chambre à coucher des époux Demarle; pour les voler pendant leur sommeil.

Pour s'introduire dans l'habitation, il avait, en faisant une trouée, forcé une haie vive qui sépare d'une première cour le chemin de grande communication. Il escaladait ensuite un mur en briques de 1 m. 30 de hauteur. Parvenu dans la seconde cour, il tira le verrou de la porte qui existe dans ce mur, afin de se ménager une sortie. Il monta enfin par l'escalier, dans la chambre du premier étage, et fouilla sans rien découvrir, entre les sommiers et les matelas, qui s'y trouvent.

Il fut d'abord poursuivi correctionnellement; mais le tribunal correctionnel de Dunkerque, par jugement du 25 février 1888, s'est déclaré incompétent. Il y a donc eu règlement de juges et c'est pourquoi l'affaire est aujourd'hui délférée à l'examen du jury.

Sacepé est condamné à cinq ans de réclusion.

2e affaire. — **L'assassinat de Rubrouck**

L'accusé Albert-Alfred-Foliquin Wispelaere, ouvrier de ferme à Rubrouck, est né à Brouckerque, le 4 juillet 1862. Il a donc 25 ans.

Voici l'exposé de l'accusation :

Le sieur Verrons, cultivateur à Rubrouck, était âgé de 81 ans. Il habitait une maison isolée au milieu des champs. Il avait quelqu'aisance et passait pour posséder un peu d'argent.

Le 12 mars dernier, vers neuf heures du matin, il fut trouvé assassiné dans son lit. Son visage était tout meurtri. Il portait au crâne une profonde blessure. Près du lit, se trouvait un bâton légèrement taché de sang, qui avait dû servir à commettre le crime. Les meubles et placards de la maison avaient été fouillés et laissés en désordre.

Le coupable était entré par une étable à chèvre, de la porte de laquelle il avait fracturé une planche.

Après avoir traversé une cour intérieure et une grange, il avait pénétré jusqu'à la chambre de la victime, en pratiquant une ouverture dans un mur en torchis.

Une enquête fut immédiatement ouverte. Elle n'aboutit d'abord qu'à constater des traces de pas provenant vraisemblablement de l'assassin. Elles allaient de la maison de la victime à une route distante de 150 mètres environ.

Le lendemain, cette piste fut retrouvée sur la même route, à 700 mètres au delà. Elle se continuait à travers les champs et une pâture. Elle s'arrêtait enfin au domicile d'Albert Wispelaere.

De graves présomptions ne tardèrent pas à peser sur ce dernier. Un pantalon, une veste et une blouse nouvellement lavés furent découverts chez lui.

La piste qui aboutissait à sa demeure, avait été, en de nombreux endroits, déformée, intentionnellement semblait-il, par des empreintes correspondant exactement aux chaussures de l'accusé. Les premières empreintes, à la différence de celles qui les avaient déformées, ne portaient aucune trace de clous. Or, Wispelaere soutenait n'avoir que des souliers garnis de clous en sa possession. Il persistait à nier toute participation au crime, quand, au cours d'une perquisition, son trouva une paire de bottines cachée dans un trou pratiqué dans le sol, sous son lit.

En présence de cette charge nouvelle, Wispelaere reconnut que les bottines lui appartenaient, qu'il les portait le jour du crime et que les empreintes constatées depuis l'habitation du vieillard assassiné, avaient été faites et déformées en partie par lui. Il fit des aveux complets.

Il déclara s'être, le 11 mars, rendu près de sa mère et de son frère, à Bourbourg et Dunkerque. Il leur avait demandé 50 fr, qui lui étaient nécessaires pour payer à son propriétaire deux termes échus. N'ayant pas réussi dans sa démarche, il avait, au retour, conçu le projet de voler le malheureux Verrons.

Il s'était introduit chez ce dernier, vers 11 heures du soir, avait pénétré dans sa chambre, avec un fort bâton détaché d'un fagot, en passant dans la cour, et lui avait donné la mort en lui portant plusieurs coups à la tête. Ce crime accompli, il avait fouillé les diverses pièces de la maison mais n'avait pu s'emparer que de 85 centimes contenus dans un porte-monnaie.

Les héritiers de la victime ont depuis découvert dans la toiture, une somme de 200 francs en pièces de 20 francs.

Wispelaere est marié et père de trois enfants. Il n'a pas d'antécédents judiciaires. Les renseignements recueillis sur son compte, le représentent comme un homme violent est redouté de ses voisins.

Défenseur, Me Deschodt.

NORD

MARDI, Mgr. Harley devait célébrer, à Bailleul, la messe de confirmation, mais S. G. en a été empêchée, s'étant trouvée subitement malade par suite d'une violente hémorragie.

On a dû remettre la cérémonie à l'après-midi, afin d'attendre l'arrivée de Mgr de Lydda qui a été mandé télégraphiquement et qui continuera la tournée que Mgr Hasley se proposait de faire.

Le Dr Debuschère, de Bailleul, a été appelé à donner ses soins au vénérable prélat.

Un scandale. — On écrit de Raismes :

« La commune de Raismes peut être fière de ses nouveaux élus.

» Certains de ces derniers, pour manifester leur joie d'être nommés, sont venus manifester sous les fenêtres de plusieurs personnes, *habillés en curés, portant le surplis* et des cierges et chantant des *Requiem* et autres chants sacrés.

» *Le garde de la commune était avec ces voyous*, et se gardait bien d'intervenir.

» Nous nous demandons s'il y a encore une justice en France, et s'il suffit de se dire opportunistes pour être au-dessus des lois et pouvoir se moquer impunément des ministres d'un culte reconnu par l'Etat. »

PAS-DE-CALAIS

Toujours les armes à feu. — Un affreux accident s'est produit, dimanche, à Lillers. Un vendeur de journaux, Degrugelier, dit Samson, était entré se rafraichir à l'estaminet du *Bois de Boulogne*, quand un jeune homme de 17 ans, Bart, trouva dans la cuisine un fusil et en manière de distraction, mit Samson en joue. Malheureusement, le fusil était chargé; le coup partit, le malheureux Degrugelier tomba baignant dans son sang : il succomba presqu'aussitôt. Le malheureux avait six enfants.

BELGIQUE

Mouscron. — *Une tentative criminelle.* — Dans la nuit de dimanche à lundi, des individus ont tenté de mettre le feu à la ferme Dncoulombier frères. Le feu commençait déjà à flamber de deux côtés différents quand un passant put donner l'alarme et éviter ainsi un grand malheur.

La police informe et croit être sur les traces de ces ignobles malfaiteurs.

— *La manifestation du 30 avril et l' « Etoile belge.* » La correspondance mouscronnoise, publiée par l'*Etoile belge* de Bruxelles, semble mettre en doute les désordres qui ont signalé la journée du 30 avril à Mouscron. Les contre-manifestants, se seraient contentés, selon elle, de siffler, et de jeter du bleu sur « les anciens musiciens libéraux entrés récemment dans le clan clérical. » Les libéraux, qui portent l'enthousiasme jusqu'à encourager les scènes de desordre et exciter le peuple à monter à l'assaut de « l'hydre clérical », ne veulent pas du déshonneur qui leur revient de cette attitude.

Les projectiles conservés au Cercle serviront à édifier ceux qui voudraient s'assurer de la vérité du fait, — tout invraisemblable qu'il paraît être, ils sont à la disposition de l'*Etoile belge* qui pourra contrôler la vérité de nos assertions. Quant à « la société des Ouvriers de Saint-Joseph » qu'elle fait passer comme une société sans valeur « jouant ses plus assourdissants morceaux », l'*Harmonie royale* est assez connue et assez appréciée en Belgique et même dans le nord de la France pour que nous n'ayons pas même à relever cette injure.

Dans la malveillante insinuation à l'adresse de M. Coppenolle, l'élu du premier tour, on sent le dépit d'un candidat, en veine de satisfaire ses petites vengeances.

Chambre des représentants. — La Chambre a commencé sa séance de mardi par la discussion de la loi modifiant la législation sur les tabacs. Après un discours de M. Beernaert maintenant la réduction de l'accise sur le tabac indigène, mais repoussant tous les amendements, un amendement de M. Meeus tendant à relever le taux de l'accise à été rejeté ainsi qu'un amendement du même supprimant toute exemption d'impôt.

Elle a voté un crédit de 600,000 fr. pour aider les industriels belges à participer à l'Exposition de Paris, et adopté sans débat le projet créant une caisse de pensions pour les veuves et orphelins des sous-officiers et soldats de la gendarmerie.

Le régiment de cavalerie quittera définitivement Tournai le 17 juillet.

Adjudication des forts de la Meuse. — Les travaux de construction des forts de la Meuse ont été adjugés, mardi, à MM. Braive, Halliez, Letellier et Baraton. Leur soumission comporte un rabais de 57 p. c. sur le devis. Nous disons *cinquante-sept*.

La pornocratie flétrie à Bruxelles. — Lundi matin, de 10 à 11 heures, le bourreau et six gendarmes ont monté la garde, sur la Grand'Place, de Bruxelles, devant un poteau, sur lequel figuraient les noms de trois individus condamnés par contumace, par les assises du Brabant, pour avoir mis en vente des publications obscènes des livres dits « belges », produits de l'école naturaliste.

Arrestation de l'inventeur de la lampe Liétar. — Liétar, l'inventeur de la lampe portant son nom, complètement ruiné par des procès, réduit, pour gagner sa vie, à vendre des journaux, vient d'être arrêté à Bruxelles, à la suite d'une inculpation d'immoralité.

Haine-Saint-Pierre. — Un terrible accident s'est produit, lundi, à 9 h. 1/2 du matin, aux ateliers de la Société anonyme de construction de Haine-Saint-Pierre, dirigée par M. Majois.

Un ouvrier nommé Toussaint Jaspel, âgé de 35 ans, a été tué raide par la boite à bourrages qui s'est détachée du marteau-pilon.

La dynamite à Falisolle. — Dimanche, vers 1 heure du matin, une main criminelle a fait éclater une cartouche de dynamite sur l'une des fenêtres de la maison habitée par la veuve Jacques Lambillotte, négociante.

Heureusement, il n'y a que des dégâts matériels; la fenêtre et la pierre de taille sont détruites; toutes les vitres des autres croisées sont brisées; des marmites et des bacs à charbon en fonte, qui étaient à l'étalage, ont été mis en pièces.

La gendarmerie est sur les lieux.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 8 mai.* — Robert Niffels, rue Voltaire, cour Montagne, 10. — Charles Vermandel, rue de Wattrelos, maison Dazin. — Aurélie Delépée, rue du Duc, cour Carpentier, 10. — Eugénie Stevens, rue Saint-Georges, 18. — Louis Vandoorne, rue de Tourcoing, 3e cour Flipo, 4. — Augustine Vandénbeele, rue des Vélocipèdes, cour Delives, 7. — Arthur Potie, rue du Tilleul, cité du Coq-Français, 15. — Rachel Williame, rue Decrème, 219. — Marie Brocart, rue de Tourcoing, 10. — Désiré Maes, rue de Flandre, 146. — *Mariage.* — Léon Monier, 33 ans, tisserand, Grande-Rue, cour Platel 11, et Marie Peraye, 25 ans, tisserande. — *Déclarations de décès du 8 mai.* — Julia Vandewynkel, 27 ans, Hôtel-Dieu. — Angélique Decarpenterie, 63 ans, fille de chambre, rue de Ma Campagne, 34. — Marie Devenin, 42 ans, ménagère, rue de Lille, 177. — Louis Declercq, 11 mois, rue du Collège, 156. — Georges Dumez, 1 an, rue de Denain, cour Dhallugin, 20. — Marie Rombaut, 11 mois, rue des Longues-Haies, cour Roussel, 15. — Catherine Delepaul, 76 ans, rue de la Basse-mazure, 27.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 8 mai.* — Louise Lemaire, rue de la Latte. — Berte Lampe, rue de la Croix-Rouge. — Edouard Vienne, rue du Prince. — Georges Couckc, à la Pierre-Bleue. — Alphonsine Delplanque, boulevard Gambetta. — Coralie Desmarchelier, au Blanc-Seau. — Jean-Baptiste Mignotte, rue de Gand. — *Mariages.* — Jules Fremaux, 28 ans, mécanicien, et Julie Vandamme, 26 ans, soigneuse. — Paul Delahaye, 27 ans, agent de police, et Clara Lagache, 24 ans, dévideuse. — *Déclarations de décès du 8 mai.* — Juliette Legley, 51 ans, 2 mois, ménagère, Hôpital-Civil. — Alanche Gruwé, 1 mois 3 jours, sentier de Ronceq.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille Angélique DÉCARPENTRIE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Angélique DÉCARPENTERIE, fille de confiance dans la famille Henri Prouvost-Florin, décédée à Roubaix, le 7 mai 1888, dans sa 68e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 9 mai, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Ma Campagne, 30.

Les amis et connaissances de la famille DECLERCQ-PIERARD qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Louis DECLERCQ, décédé à Roubaix, le 8 mai 1888, à l'âge de 11 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'ange solennels, qui auront lieu le jeudi 10 courant, à 4 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Collège, 156.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

9 MAI 1766

EXÉCUTION DE LALLY TOLLENDAL

La perte de nos établissements de l'Inde, jointe à celle du Canada, avait excité à Paris la plus violente indignation contre le gouverneur qui avait été forcé de capituler ; l'opinion soulevée contre lui l'accusait d'avoir trahi la France et vendu l'Inde aux Anglais.

Lally Tollendal, bien loin d'avoir trahi, avait au contraire déployé le plus rare courage à lutter contre les Anglais, mais il avait commis des fautes et s'était surtout créé les plus ardentes inimitiés.

D'un caractère fougueux et passionné, son ton impérieux, ses manières cassantes, ses sarcasmes, ses colères, sa morgue, sa hauteur, sa confiance incomparable en lui-même et sa méfiance envers les autres avaient donné à bien des gens auteur de lui trop de motifs de le détester ; d'un autre coté son défaut d'habileté, de prévoyance, son absence de méthode, son insouciance de toute organisation, et par-dessus tout la conviction de son infaillibilité avaient entraîné dans la conduite des affaires à bien des erreurs que son indomptable courage avait été impuissant à réparer.

Aussi l'irritation des esprits était elle montée à son plus haut degré contre lui, il n'était pas de cocher de fiacre qui ne criât : « Hue ! Lally ! » en cinglant sa bête de coup de fouet ; et lorsqu'il rentra à Paris, remis en liberté sur paroles par les Anglais, la faiblesse du Roi essaye vainement de résister au déchainement universel, Lally fut mis à la Bastille et livré au Parlement.

Après une longue instruction faite par le conseiller Pasquier, où les formes de la justice furent trop souvent méconnues, et où, si plus de deux cents témoins furent entendus, un Conseil fut refusé à l'accusé; Lally fut déclaré coupable d'avoir trahi les intérêts du Roi, de l'Etat et de la Compagnie des Indes, et condamné le 6 mai 1766 à avoir la tête tranchée.

Le 9 mai au matin, pendant qu'on lui lisait son arrêt dans la chapelle de la Conciergerie, il se frappa d'un compas dans la poitrine, mais l'arme rencontra une côte et dévia.

On lui mit un bâillon et on le conduisit dans une charrette à la place de Grève.

Arrivé sur l'échafaud, il regarda tranquillement la foule hurlante, demanda en vain qu'on l